

LE DEVOIR



LUDOVIC MARIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris pleure Notre-Dame

Macron promet de reconstruire la cathédrale

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT À PARIS
LE DEVOIR

« Je suis dévastée. Je ne peux pas imaginer qu'un monument qui a traversé 850 ans soit détruit en quelques heures ! » Lorsqu'elle a vu les premières flammes, Vanina Pieri a pris sa valise, son ordinateur et un dossier pour se réfugier de l'autre côté de la Seine, d'où elle voyait le toit brûler. Déjà, les débris

et les cendres tombaient sur la petite rue du Cloître-Notre-Dame où elle habite, et qui borde la cathédrale sur son flanc nord. « Je suis stupéfaite, dit-elle. Dire que j'avais ce chef-d'œuvre sous les yeux tous les jours. »

C'est une ville sidérée et touchée au cœur qui a vu l'un de ses joyaux architecturaux et le monument historique le plus visité d'Europe ravagé par les flammes. Toute la nuit, les pompiers ont combattu un incendie qui s'est déclaré

lundi en fin d'après-midi. Jusque tard en soirée, des milliers de Parisiens entassés sur les quais ont retenu leur souffle. Lorsque, vers 20 h, la flèche reconstruite par Viollet-le-Duc en 1843 s'est effondrée, plusieurs se sont mis à pleurer. « Oh my God », s'est exclamé un touriste américain débouchant rue du Renard. Sur les quais Saint-Michel, des fidèles ont entonné *Je vous salue Marie*.

Toute la soirée, les pompiers ont tenté, avec succès, d'éviter l'écroulement des ogives, des vitraux et de ces rosaces uniques au monde. La tour nord, gagnée un moment par les flammes, a aussi pu être sauvée de l'effondrement qu'aurait provoqué la chute des bourdons soutenus par une structure en bois. Seul le tiers du toit a cependant pu être épargné. Les 16 statues entourant la flèche étaient heureusement en réfection.

L'âme de la France

Le feu aurait commencé vers 18 h 50 près des échafaudages installés sur le toit où des travaux étaient en cours. La charpente en bois du XIII^e siècle, surnommée « la forêt » car elle a nécessité

Notre-Dame de Paris, c'est notre histoire, notre littérature. [...] C'est la cathédrale de tous les Français, même de ceux qui n'y sont jamais venus. Cette histoire, c'est la nôtre.

EMMANUEL MACRON



24 hectares de chênes, a vite été réduite en cendres. Elle était la seule au monde de cette dimension à avoir traversé huit siècles d'histoire. Heureusement, aucun ouvrier n'était sur place lors du sinistre. Seul un pompier a été blessé parmi les 500 hommes qui ont combattu l'incendie toute la nuit en essayant de mettre à l'abri le plus grand nombre d'œuvres d'art. Le trésor, la tunique de Saint-Louis, la couronne d'épines et plusieurs tableaux ont ainsi pu être évacués à temps. Selon les premiers témoins, l'autel et les parois auraient été largement préservés.

« Ça fait mal ! », disait Christophe, un ethnologue qui habite juste en face sur le quai de Montebello. « J'ai ce joyau sous les yeux tous les jours. C'est une œuvre magnifique. Pour moi, ce n'est pas nécessairement un lieu religieux, mais un lieu culturel qui fait partie de l'âme de la France. C'est nous, quoi ! »

VOIR PAGE A 2 : INCENDIE

NOTRE-DAME DE PARIS,
DE 1163 À AUJOURD'HUI PAGE A 2

INDEX

Avis légaux.....	B7
Culture.....	B1
Décès.....	A4
Économie.....	B4
Éditorial.....	A6
Grille TV.....	B2
Idées.....	A7
Météo.....	B6
Monde.....	B8
Mots croisés.....	B6
Sports.....	B6
Sudoku.....	B6



Les parents, certains accompagnés de leurs enfants, ont manifesté devant le bureau du ministre Jean-François Roberge, à Chambly.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Entraves à l'école à la maison ?

Des centaines de parents manifestent contre les nouvelles règles du ministère de l'Éducation

MARCO FORTIER
À CHAMBLY
LE DEVOIR

Des centaines de parents de partout au Québec ont manifesté lundi devant le bureau du ministre de l'Éducation, à Chambly, pour protester contre le resserrement prévu des règles encadrant l'école à la maison.

Ces parents revendiquent haut et fort le « droit à la diversité » en éducation. Ils veulent faire reconnaître leurs efforts pour éduquer leurs enfants à leur manière, sans nécessairement suivre le rythme du programme « mur à mur » imposé par le ministère de l'Éducation du Québec.

« L'école n'est pas adaptée à nos enfants », ont dit des parents. « Nos enfants ne sont pas faits pour l'école telle qu'on la connaît », ont nuancé d'autres parents. Ils ont raconté leur choix d'éduquer un enfant à la maison : élève surdoué qui s'ennuyait en classe, enfant en difficulté qui était triste à l'école ; dans d'autres cas, des parents tiennent tout simplement à transmettre une éducation sur mesure à leurs enfants.

Les parents rencontrés lundi par *Le Devoir* détiennent pour la plupart un diplôme universitaire. Un des deux parents occupe un emploi assez payant pour permettre à l'autre de rester à la maison. Aucun des parents rencontrés n'a dit faire l'école à la maison pour offrir un enseignement religieux.

VOIR PAGE A 4 : ÉCOLE



« Ce soir, tous les Parisiens pleurent »

INCENDIE

SUITE DE LA PAGE A 1

L'incendie a bousculé l'agenda politique du président pourtant chargé. Alors qu'il devait prononcer lundi à 20 h le discours jugé le plus important de son quinquennat, Emmanuel Macron s'est aussitôt rendu sur les lieux. Sa réponse aux gilets jaunes attendra, de même que la conférence de presse prévue mercredi pour la presse internationale.

« Cette cathédrale, nous la rebâtitons », a déclaré le président du parvis de la cathédrale. « Notre-Dame de Paris, c'est notre histoire, notre littérature, a-t-il poursuivi. C'est l'épicentre de notre vie, c'est l'étalon d'où partent nos distances. C'est tant de livres, de peintures. C'est la cathédrale de tous les Français, même de ceux qui n'y sont jamais venus. Cette histoire, c'est la nôtre. »

Françoise Comiti arrivait tout juste de la campagne lorsqu'elle a vu les premières flammes. Elle est montée au cinquième étage de l'immeuble acheté au siècle dernier par ses grands-parents, rue d'Arcole. « On voyait déjà le feu lécher les tours. Il était déjà bien pris lorsque les pompiers ont commencé à déployer leurs lances », dit cette institutrice à la retraite.

« Les Parisiens ont l'impression qu'on leur a arraché un membre, a déclaré la mairesse du 5^e arrondissement, Florence Berthout. [...] D'autant plus dans le contexte que l'on connaît, un environnement très "insécure", où tout le monde s'interroge sur les valeurs et ce qui fait notre bien commun. »

Selon le président de la Conférence des évêques de France, Éric de Moulins-Beaufort, « on va être partis pour des années de travaux ». Une collecte nationale pour la reconstruction, qui devrait prendre des années, sera lancée mardi par la Fondation du patrimoine. La dernière reconstruction de cette ampleur fut celle de la cathédrale de Reims, pratiquement rasée durant la Seconde Guerre mondiale et qui devint le lieu de la grande réconciliation entre De Gaulle et Adenauer en 1962.

Un drame national

À quelques jours de Pâques, plusieurs églises de France ont spontanément fait sonner leurs cloches pour inviter les fidèles à prier. Mais aussi pour manifester l'attachement de tous les Français à ce monument irremplaçable et qui est le « cœur battant de la France », selon le père et historien d'art Arnaud Montoux.

De nombreux Parisiens ne cachaient pas leur étonnement de voir ainsi ravagé un monument qui a survécu aux incendies, à la Révolution et à toutes

Le grand orgue aurait fondu

« *A priori*, l'orgue a disparu. Fondu ! » La sombre prédiction, émanant de source sûre hélas, nous est arrivée peu après 16 h 30, heure de Montréal. Olivier Latry, organiste titulaire de Notre-Dame de Paris et organiste émérite de l'orgue Pierre-Béique de la Maison symphonique, actuellement à Dresde pour un concert, ne souhaite pas s'exprimer. Tout comme l'édifice qui l'héberge, l'orgue est chargé d'histoire. Notre-Dame a eu un grand orgue dès le XIII^e siècle. Particularité unique : chaque nouvel instrument a préservé la trace des anciens. L'orgue de Notre-Dame avait résisté à tout, même à la Révolution. L'instrument actuel était héritier de celui d'Aristide Cavaillé-Coll (1868), le grand facteur inventeur de l'orgue symphonique. Il en avait retrouvé toutes les couleurs lors d'une brillante restauration en 1992.

les guerres. Une enquête judiciaire a déjà été ouverte. Selon des responsables, la cathédrale était pourtant visitée quotidiennement par les pompiers. L'enquête devra notamment expliquer la rapidité de la propagation des flammes ainsi que les causes du sinistre alors que, selon l'architecte responsable des travaux de rénovation, aucun ouvrier n'était sur place.

Partout, on parle d'un « drame national », selon les mots du secrétaire d'État à l'Intérieur, Laurent Nuñez. « Notre tristesse est au-delà des mots », a renchéri le premier ministre, Édouard Philippe. « Ce soir, tous les Parisiens pleurent », a aussi affirmé la mairesse de Paris, Anne Hidalgo. « C'est notre lieu à tous », dit le grand rabbin de France.

De Donald Trump à Angela Merkel, en passant par Barack Obama, Theresa May et le pape François, le monde entier a exprimé sa tristesse. « Les terribles images qui nous proviennent de Paris me touchent profondément, a déclaré le premier ministre québécois, François Legault. Notre-Dame de Paris est un joyau ! » Justin Trudeau n'a pas été en reste.

Les pompiers ont travaillé toute la nuit à refroidir la structure. Dans la nuit, de nombreuses églises de Paris ont ouvert leurs portes. « On va reconstruire et redevenir des bâtisseurs de cathédrale », a déclaré le recteur-archiprêtre de Notre-Dame, M^{gr} Patrick Chauvet.



Catastrophés, les Parisiens ont regardé les flammes ravager la célèbre cathédrale.

CHRISTOPHE ENA ASSOCIATED PRESS

III HISTOIRE

Notre-Dame de Paris, de 1163 à aujourd'hui

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR



Napoléon s'y fit couronner empereur dans une cérémonie où il avait poussé l'audace jusqu'à faire déplacer le pape. Victor Hugo en fit le personnage vivant de son grand roman. Notre-Dame ? Le symbole éclatant de la chrétienté à compter du Moyen Âge. Un chef-d'œuvre de l'architecture gothique. Le monument le plus visité d'Europe. Sous l'œil de ses gargouilles inquiétantes, l'épaisseur du temps lui avait donné une patine qu'aucune reconstitution ne saurait restituer.

Coiffée d'un toit en tuiles de plomb, la cathédrale est édifée sur un espace voué de longue date à la religion, sur l'île de la Cité. « On a détruit une ancienne église pour y ériger celle-ci », rappelle en entrevue au *Devoir* le médiéviste Patrick Henriet, directeur d'études à l'École pratique des hautes études de la Sorbonne.

À l'époque de sa construction, Paris devient le centre de la chrétienté. « La notoriété du bâtiment est liée à l'ascension de Paris comme ville la plus peuplée du monde latin », explique Patrick Henriet. L'importance accordée à ce monument, emblématique du pouvoir de la ville sur le monde de l'époque, s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Maurice de Sully, évêque de Paris en 1160, veut créer sur l'île de la Cité un bâtiment dont la mesure et le lustre doivent au moins égaler le temple de Salomon ou la Jérusalem céleste, décrits par saint Jean dans l'*Apocalypse*. L'effort architectural déployé sera à la mesure de cette volonté : des milliers d'ouvriers vont y consacrer leur vie.

Le pape Alexandre III en pose officiellement la première pierre en 1163. Mais il faut attendre encore près de deux siècles pour que les travaux, infléchis par des avancées architecturales, soient réputés achevés, en 1345. Notre-Dame a alors à peu près la forme qu'on lui connaît désormais.

« Les incendies étaient très fréquents dans ces bâtiments aux charpentes de bois », explique le médiéviste Henriet. Notre-Dame a déjà été touchée par les flammes au XIII^e siècle. Mais dans la longue durée, le bâtiment avait été presque miraculeusement épargné.

La puissance d'évocation

En raison de sa position particulière au cœur de Paris et de la place centrale de cette ville dans l'histoire du monde, du moins jusqu'au XIX^e siècle, ce bâtiment va connaître un destin exceptionnel, fortement rehaussé par la littérature. « Non seulement la cathédrale passe du côté de la littérature, au XIX^e surtout, mais elle raconte de la sorte nombre d'histoires » qui l'élèvent encore, explique Isabelle Arseneau, professeure de littérature française du Moyen Âge à l'université McGill. Elle inspire des peintres, des photographes, des musiciens.

« Notre-Dame est bien vieille », écrit Gérard de Nerval en 1834, au temps où le bâtiment nécessite des travaux ur-

gents. Nerval ajoute : « on la verra peut-être enterrer cependant Paris qu'elle a vu naître », tout en prédisant qu'un jour, hélas, cette « carcasse lourde tordra ses nerfs de fer ».

« La flèche qui est tombée, avalée par l'incendie, datait du XIX^e siècle, au temps où l'architecte Viollet-le-Duc se permit de modifier certains aspects de la cathédrale, dit l'historien Henriot. On ne sait pas encore avec précision tout ce qui est touché. [...] Il est certain que les grandes plaques de plomb du toit ont fondu. Sur quoi tout cela est-il tombé ? »

Au cours des récents travaux de restauration, plusieurs éléments avaient été retirés. Mais il y avait encore nombre de reliques de véritables trésors à l'intérieur. Que reste-t-il de ces richesses ? D'imposants reliquaires, des pièces d'orfèvres, des manuscrits anciens, des vitraux immenses, des tentures, des lustres, des tombeaux sculptés, que peut-on espérer encore récupérer ?

Le monument avait déjà souffert : à la Révolution française, la foule croit que, sur le portail, ce sont les rois de France qui sont représentés. Ils sont décapités. Les têtes durent être remplacées par des copies.

Dans quel état se trouvent aujourd'hui les tableaux de maîtres de ses chapelles ou encore sa superbe rosace, avec sa Vierge en majesté placée au centre d'une sphère de verre de près de 13 mètres ?

Reconstruire ?

La structure de pierre reste en place, mais les dommages sont inestimables. Quel sera l'avenir de ce joyau du patrimoine mondial éventré par le feu, souillé par les fumées, violé par l'eau des sapeurs-pompiers ? En Angleterre, alors que Notre-Dame brûlait toujours, le journal *The Guardian* affirmait que « l'âme de l'Europe a été soudainement et violemment déchirée ». À l'heure où le président Macron claironnait sa volonté de reconstruire, l'UNESCO assurait déjà de son soutien.

Le médiéviste Patrick Henriet rappelle que la destruction a été le lot de plusieurs grandes cathédrales : « Plusieurs ont été touchées plus durement encore que ne le sera sans doute Notre-Dame. »

À Dresde et à Cologne, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les bombardements ont détruit les deux cathédrales. Comme elles, l'immense cathédrale de Reims, détruite pour sa part lors du conflit de 14-18, sera aussi reconstruite.

Au Québec, en 1922, les basiliques de Québec et de Sainte-Anne-de-Beaupré partent en fumée. Reconstituées, elles aussi. Mais ce faisant, on n'efface pas tant les drames qu'on affirme une volonté conjuguée de ne pas voir les traces d'un passé en partage être emportées dans l'oubli. « Au-delà des religions, affirme le médiéviste Patrick Henriet, Notre-Dame appartient à tout le monde. Les monuments, il faut d'abord voir à les préserver. »



CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL



Young Tae Kim
Secrétaire général,
Forum International des
Transports, OCDE

**Les actions mondiales
pour la mobilité de demain**

23 avril 2019 • de 11 h 45 à 13 h 45

Avec l'appui de :

Bell

Desjardins

Hydro
Québec

BOMBARDIER

SNC-LAVALIN

100
SN

Uber

TURKISH AIRLINES
CORPORATE CLUB
WHERE BUSINESS MEETS BENEFITS

ARTM
Autorité régionale
de transport métropolitain

LE DEVOIR

INSCRIPTION • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

Pour l'amour du français

MICHEL DAVID



L'entourloupette que la ministre responsable de la Langue française, Nathalie Roy, a faite à l'opposition vendredi dernier avait un air de déjà-vu regrettable.

Interpellée par le Parti québécois, M^{me} Roy devait répondre pendant deux heures du « manque d'engagement du gouvernement en matière de protection de la langue française ». Il ne fallait pas s'attendre à ce qu'elle batte sa coulpe, mais on aurait au moins espéré un peu plus de transparence qu'à l'époque libérale.

À peine une demi-heure plus tôt, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a rendu public un premier bilan complet de la situation du français depuis onze ans. Pour une fois des rares fois où ils pouvaient discuter de la question à loisir, les parlementaires n'avaient pas eu le temps d'en prendre connaissance.

De toute évidence, on s'est arrangé pour éviter à la ministre d'être confrontée à des données qui auraient pu être embarrassantes. Le changement de gouvernement n'a apparemment rien changé à l'habitude de s'ingérer dans le travail de l'OQLF, qui devrait en principe être un organisme neutre.

À la différence de ses prédécesseurs, qu'elle accusait de nier la réalité, M^{me} Roy a reconnu dès sa nomination que le français est en recul dans l'espace public, tout particulièrement à Montréal. Le rapport de l'OQLF confirme que l'anglais est également en progression dans les milieux de travail, particulièrement chez les jeunes de 18 à 34 ans.

Si la ministre convient de la nécessité d'un coup de barre, elle maintient cependant qu'il n'est pas nécessaire de renforcer les dispositions de la loi 101; il suffit de la faire appliquer avec plus de rigueur.

.....

Il est vrai que le gouvernement Legault est moins laxiste que les libéraux. Par exemple, il a imposé à l'hôpital de Lachute de revenir à l'affichage unilingue français, alors que l'établissement avait ignoré impunément les remontrances de l'OQLF pendant des années.

S'en tenir à une application plus stricte de la loi 101 a cependant ses limites.

C'est notamment le cas des entreprises de moins de 50 employés, qui ne sont pas visées par les mesures de francisation prévues dans la loi, alors que c'est là que se retrouvent la grande majorité des nouveaux arrivants.

Le gouvernement de Pauline Marois les avait incluses dans le projet de loi 14, mais il n'a pas pu le faire adopter. La CAQ s'en tient plutôt à l'approche incitative proposée dans le rapport que la députée d'Iberville, Claire Samson, avait présentée en novembre 2016, c'est-à-dire le soutien à la francisation en entreprise, qui demeure cependant facultative.

M^{me} Roy a une vision pour le moins idyllique de l'incitation. « Ce n'est pas la coercition, c'est la collaboration qui nous intéresse. Il faut faire naître dans le cœur de chaque Québécois et particulièrement des néo-Québécois, des nouveaux arrivants, l'amour de la langue française. Il faut faire comprendre aussi à bien des gens que la langue française, c'est ce qui nous distingue, c'est ce qui fait notre richesse, c'est ce qui fait la beauté du Québec... », a-t-elle déclaré vendredi dernier.

.....

Certes, le français est une belle langue, qui contribue au charme du Québec et dont la connaissance ne peut qu'enrichir l'esprit, mais les nouveaux arrivants ont généralement des besoins plus pressants, par exemple gagner leur vie, et plusieurs semblent penser que l'anglais est plus utile.

Comment les en blâmer, alors qu'ils voient les francophones s'y mettre aussi, surtout la jeune génération, qui préfigure le Québec de demain? Chez les francophones, ce sont les jeunes qui ont le moins d'objection à travailler en anglais et à être accueillis par un Bonjour/Hi, a noté l'OQLF.

Attention à la poutre qu'on voit dans l'œil du voisin! Pauline Marois était loin d'être la seule à souhaiter que tous les élèves québécois sortent bilingues de l'école. C'était aussi ce qu'avait recommandé la Commission des états généraux sur la langue française (2001).

On ne retient aujourd'hui du rapport Bouchard-Taylor que la recommandation portant sur les signes religieux, mais il consacrait plusieurs pages à la relation des Québécois francophones à la langue anglaise.

« L'anglais qu'il faut apprendre et parler aujourd'hui, ce n'est pas celui que Lord Durham voulait imposer au Bas-Canada après la répression des rébellions. C'est plutôt celui qui permet d'accéder à toutes les connaissances et d'échanger avec tous les peuples de la terre », peut-on y lire.

Ses auteurs ne croyaient pas que le progrès généralisé du bilinguisme pourrait mettre le français en péril, à la condition que les francophones en assurent individuellement la présence dans leur quotidien et que les institutions publiques donnent l'exemple.

« Il serait difficilement concevable qu'elles ouvrent plutôt la voie au relâchement. Une réaction énergique est peut-être de mise ici », écrivaient-ils. Cette remarque n'a rien perdu de sa pertinence, mais M^{me} Roy compte plutôt sur l'amour du français. Un pari qui n'est pas sans risque.

Tout le monde reconnaît que le français est une bien belle langue, qui contribue au charme du Québec et dont la connaissance ne peut qu'enrichir l'esprit, mais les nouveaux arrivants ont généralement des besoins plus pressants, par exemple gagner leur vie, et plusieurs semblent penser que l'anglais est plus utile



Québec offre de rembourser aux détenteurs d'un permis de taxi la somme qu'ils ont payée au moment de l'acquisition.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III TRANSPORTS

L'offre bonifiée reste insuffisante, selon les chauffeurs de taxi

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Devant le mécontentement des chauffeurs de taxi, le ministre des Transports François Bonnardel bonifie son offre et propose de rembourser aux titulaires de permis la somme qu'ils ont déboursée à l'achat.

En point de presse lundi matin à Montréal, M. Bonnardel a annoncé qu'il déposera un amendement au projet de loi 17 afin de hausser de 20 à 90 sous la redevance temporaire prévue pour l'ensemble des courses. Une somme de 270 millions de dollars devrait ainsi être amassée sur une période de cinq à six ans. Cette compensation supplémentaire sera donc financée par les consommateurs.

La redevance est « basée sur le principe de l'utilisateur-payeur », a déclaré le ministre Bonnardel. « C'est une proposition responsable afin que tous les titulaires de permis puissent récupérer leurs investissements sans avoir recours à davantage de fonds publics », a-t-il fait valoir.

Cette redevance temporaire permettra également d'instaurer un fonds spécial de 10 millions « pour accompagner certains cas particuliers ».

La hausse de la redevance s'ajoute à l'enveloppe de 500 millions déjà annoncée par Québec pour compenser la perte de la valeur des permis depuis l'arrivée d'Uber et aux 44 millions provenant du fonds de modernisation de l'industrie du taxi, financé par les redevances payées uniquement par Uber depuis 2017.

Au total, les aides financières mises en place par Québec s'élèvent donc à 814 millions.

Valeur marchande

Selon le ministre Bonnardel, cette somme sera suffisante pour rembourser le prix payé à l'achat par les individus ou les sociétés qui détiennent les quelque 7500 permis de propriétaires de taxi transférables au Québec.

Cette somme ne représente toutefois pas la valeur marchande des permis de taxi, évaluée à 1,3 milliard au moment de l'arrivée de Uber au Québec en 2014.

« Il propose de nous compenser pour 59 % de la valeur de nos permis », s'insurge en entrevue Abdallah Homsy, porte-parole de l'industrie du taxi.

« La proposition du ministre revient à dire que nous aurons de meilleures futures, mais qu'il va quand même tuer l'industrie du taxi pour faire plaisir à Uber. »



François Bonnardel

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE



Abdallah Homsy

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

M. Homsy estime que cette proposition est encore plus inéquitable pour ceux qui ont acheté leurs permis il y a plus d'une décennie. Les permis, perçus comme des investissements, ont pris de la valeur au fil des ans. « Le ministre dit aux chauffeurs qui ont pris ce permis comme un fonds de retraite qu'ils viennent de le perdre », illustre-t-il.

De son côté, François Bonnardel a fait valoir qu'un chauffeur qui a acheté un permis 50 000 \$ il y a 20 ans a pu l'amortir sur quelques années, alors qu'un titulaire ayant déboursé 200 000 \$ récemment n'en a pas eu le temps. Il a également fait remarquer que « l'industrie a spéculé ».

Avec cette nouvelle proposition, le ministre affirme qu'il répond aux « inquiétudes et à l'insécurité » exprimées par les propriétaires de permis de taxi depuis le dépôt du projet de loi 17 qui libéralise le marché du transport rémunéré de personnes.

Nouvelle taxe

Gaétan Barrette, porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, n'a pas hésité à parler d'une « nouvelle taxe » qui sera imposée au consommateur. Il a toutefois convenu que la hausse de la compensation représente « un pas dans la bonne direction ».

À ses yeux, l'abolition du régime des permis représente une expropriation. Il demande donc au gouvernement Legault de suivre la jurisprudence en la matière et de dédommager justement les titulaires de permis. « Les règles de l'expropriation ne disent pas que, si c'est un gros montant on ne le donnera pas », a-t-il fait remarquer.

Pour Ruba Ghazal, porte-parole de Québec solidaire en matière de transports, la nouvelle proposition du gou-

vernement représente « une insulte pour les gens du taxi ».

« Uber doit être mort de rire de voir que le gouvernement demande à l'industrie du taxi de se compenser elle-même », a-t-elle fait remarquer, ajoutant que c'est à Uber de payer pour dédommager les propriétaires de permis de taxi, et non aux contribuables.

Division

Tout juste avant le point de presse de lundi, François Bonnardel a rencontré les représentants de l'industrie du taxi. « Il y en a qui ne veulent pas discuter. Il y en a d'autres qui acceptent de discuter de la compensation et qui veulent regarder vers l'avenir », a-t-il mentionné.

Une déclaration qui a hérissé Abdallah Homsy. « Il mise sur la division. C'est vraiment déplorable pour un ministre qui se dit ouvert au dialogue », a-t-il dit.

Devant les médias, M. Bonnardel a répété être « le meilleur allié » de l'industrie du taxi. Selon le ministre, sur les 50 millions de courses effectuées annuellement au Québec, seulement 10 millions échappent actuellement aux chauffeurs de taxi. Si l'industrie « s'unifie et travaille ensemble », M. Bonnardel s'est dit prêt à travailler avec les chauffeurs « pour aller chercher encore plus de courses ».

Abdallah Homsy s'inquiète de ne pas savoir d'où proviennent ces chiffres. « Il ne nous dit même pas sur quelle étude il se base pour dire qu'on a 40 millions de courses par année. Est-ce que ça vient de l'étude faite par Uber? », demande-t-il, déplorant le manque de transparence de Québec.

Au cours des prochains jours, l'industrie consultera ses membres pour déterminer si de nouveaux moyens de pression seront adoptés.

Virage numérique : Québec néglige la Santé, dit Barrette

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le réseau de la santé devra attendre avant de prendre le grand virage numérique du ministre Éric Caire, a regretté le député libéral Gaétan Barrette lundi, lors de l'étude des crédits budgétaires.

La révision des crédits alloués aux ressources informationnelles a mené à quelques échanges musclés en commission parlementaire entre l'ex-ministre de la Santé et le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Éric Caire.

M. Barrette a accusé le ministre de ne pas s'attarder à la collecte des données qui pourraient être partagées entre les réseaux de la Santé et de l'Éducation.

« Le problème, c'est que dans l'état actuel est choses, l'héritage qu'on a reçu, c'est que même si le ministère de la Santé faisait la collecte de cette donnée-là, le ministère de l'Éducation n'aurait pas le droit de s'en servir », s'est exclamé le ministre Caire en ajoutant que la loi québécoise sur l'accès à l'information ne permet pas ce type d'échange de renseignements. « Pire que ça, a-t-il ajouté. Deux hôpitaux d'un même CIUSSS ne peuvent pas se partager de la donnée. »

« Le ministre n'est pas informé », a rétorqué Gaétan Barrette, en ajoutant qu'il était possible pour ces hôpitaux d'échanger des renseignements qui sont déjà dans le Dossier santé du Québec (DSQ).

« Ce que le député de La Pinière oublie de dire, c'est combien de cliniques n'ont pas de dossiers cliniques capables de collecter la donnée dans le DSQ [à cause] de l'héritage de *scrap* que vous [les libéraux] nous avez laissé », a lancé M. Caire.

M. Barrette a fait valoir que la part du lion des 5,7 milliards alloués aux ressources informationnelles va à quatre ministères et organismes, soit Revenu Québec, le Conseil du trésor, le Centre des services partagés et le ministère de l'Éducation.

Le ministre Caire s'est défendu en précisant que le réseau obtiendra 172,3 millions pour prendre ce virage. Il a réitéré son intention de réformer la loi sur l'accès à l'information pour permettre le partage des données d'un ministère à l'autre.

AVIS DE DÉCÈS



Suzanne Viau (née Gratton)
1923 - 2019

Doucement, le 12 avril 2019, Suzanne Viau (née Gratton) nous a quittés des suites d'une longue maladie à l'âge de 96 ans.

Fille de Rosaire Gratton et de Berthe Décarie, épouse de feu Guy Viau (1920-1971), elle laisse dans le deuil ses enfants, Pierre (Lynn Gravel), René (Isabelle Leduc), Marie-Suzanne (Ian Paterson), Françoise (Alain Tittley), Jean, Gilles et Anne, ses petits-enfants Philippe, Antoine, Corinne, Maïa, Gabriel, Guillaume, Benoit et Lucas, ses arrière-petits-enfants Ève, Laura, Julia, Olivier et Édouard, ainsi que de nombreux parents et amis.

Elle a été directrice de la Maison des étudiants canadiens à Paris de 1972 à 1986, après avoir été psychologue clinicienne auprès des jeunes délinquants à Québec et à Hull. Membre de l'Ordre du Canada, Suzanne Viau était Officier des Palmes académiques (France, 1990).

La famille tient à remercier le personnel du CHSLD St-Georges pour sa gentillesse et son dévouement.

La famille recevra les condoléances au complexe

Alfred Dallaire | MEMORIA
Chaque vie est une histoire.™

1111, rue Laurier Ouest, Outremont
514 277 7778 | memoria.ca

service de voiturier sans frais

le jeudi 18 avril de 17h à 21h ainsi que le vendredi 19 avril de 10h à 12h, un hommage par la famille suivra à 12h au salon même.



Selon l'échéancier soumis par la Ville de Québec, des tramways rouleront dans les rues de la capitale nationale en 2026.

VILLE DE QUÉBEC

III TRANSPORT

Un tramway ou un métro pour Québec ?

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement recommande à la Ville de Québec de se pencher sur la faisabilité d'un métro ou d'un monorail à Québec dans le cadre du processus d'évaluation du projet de tramway et de réseau structurant.

« Les alternatives comparées devraient inclure le métro et le monorail », peut-on lire dans un document transmis par le ministre le 29 mars. La Ville doit aussi « mettre l'accent sur la durabilité du tramway par rapport au métro », recommande-t-on.

La demande du ministère découle des nombreuses interventions de citoyens faites à ce sujet dans la première étape du processus d'évaluation environnementale du projet de tramway. « Personnellement je suis à 1000000000 % pour le métro car c'est souterrain, ça ne bloque pas la circulation », a fait valoir l'un des citoyens qui ont écrit au ministère.

Un « monorail suspendu peut passer au-dessus du trafic et des bancs de neige

sans enlever de voies pour la circulation », a écrit un autre.

Depuis quelques mois, un collectif du nom de « J'y vais en métro » fait pression pour que l'idée d'un métro soit étudiée avant qu'on se lance dans le projet de réseau structurant/tramway. Le groupe plaide qu'un métro serait plus rapide, aurait une fréquence plus intéressante et ne coûterait pas nécessairement plus cher que le projet de réseau structurant.

La Ville agacée

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette demande dérange la Ville, dont le projet de tramway s'approche de la phase des appels de proposition. Jusqu'à présent, l'administration Labeaume n'avait pas jugé nécessaire de répondre de façon élaborée aux tenants d'un projet de métro ou de monorail.

Or, elle n'a désormais plus le choix. Lundi, le vice-président du comité exécutif, Rémy Normand, a donc convoqué les médias pour réfuter point par point le document du collectif « Un métro à Québec ». « Faux », « farfelu », « dessiné sur un coin de table »... Un tel projet ne

Un monorail suspendu peut passer au-dessus du trafic et des bancs de neige sans enlever de voies pour la circulation

UN CITOYEN
DE QUÉBEC



peut pas être pris au sérieux, a-t-il fait valoir avec en main une copie du document pro-métro raturé de jaune et de rouge.

Lorsque les pro-métro plaident que la durée de vie d'un métro est cinq fois plus grande, la Ville rétorque que c'est « faux » et que les « rails du tramway sont toujours utilisables et doivent simplement être remis à neuf, comme pour le métro ».

M. Normand s'est aussi moqué du fait que le groupe estime que le cœur des infrastructures du métro peut durer plus de 150 ans. « Complètement farfelu », peut-on lire dans les documents présentés par la Ville. « On ne planifie aucun projet dans le monde sur plus de 30 ans. »

Les promoteurs du métro estiment qu'un projet de métro amorti sur 150 ans coûterait 3,6 milliards au trésor public contre 5 milliards pour le tramway. La Ville, elle, évalue plutôt qu'un métro amorti sur 50 ans, cette fois, coûterait entre 4,9 et 9,9 milliards, alors que le tramway coûterait entre 2,6 et 6 milliards sur la même période.

De l'aveu même de M. Normand, les chiffres présentés lundi sont préliminaires et n'ont aucune valeur scientifique. Il faudra attendre quelques semaines, voire des mois avant d'avoir un document plus solide.

Évalué à 3 milliards, le projet d'un réseau structurant inclut un réseau de tramway dans l'axe nord-sud et un tram-bus dans l'axe est-ouest. Né des cendres du défunt projet de Service rapide par bus, il ne serait toutefois pas relié à la rive sud et à la ville de Lévis. L'échéancier prévoit qu'il voit le jour en 2026.

Colère de parents contre le ministre Roberge

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE A 1

« Toutes les écoles se ressemblent. L'humanité a des défis énormes à relever, y a-t-il une seule approche en éducation pour préparer nos enfants au monde de demain ? », dit Matthias Doucerein, qui a interrompu son doctorat en éducation à Harvard pour faire l'école à la maison à ses quatre enfants âgés de 8 ans et moins (sa fille de 15 ans fréquente l'école secondaire).

Des règles plus strictes

Le père de famille s'est déplacé à Chambly pour protester contre la décision du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, de resserrer les contrôles pour les parents qui font l'école à la maison. Les examens ministériels deviendront obligatoires. Le nombre de matières à enseigner augmentera. Et les agents de suivi du ministère de l'Éducation devront rencontrer les élèves à la maison pour s'assurer qu'ils ont bel et bien suivi le programme obligatoire.

Le but est de donner les moyens à l'État d'éviter que des enfants soient privés du droit à l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans, a expliqué M. Roberge le mois dernier.

Le ministre estime que des centaines d'enfants tombent dans les failles du système, hors de l'écran radar du ministère de l'Éducation.

Le Devoir a révélé le mois dernier des lacunes dans l'encadrement de l'école à la maison : des « rencontres » entre des parents et des agents de suivi du ministère de l'Éducation se font au téléphone. Des agents sont habitués à se faire raccrocher la ligne au nez. Des projets d'apprentissage soumis par des parents tiennent parfois en une page griffonnée à la main.

Les quelque 500 parents qui ont manifesté lundi, en tout cas, clament sans hésiter qu'ils offrent une éducation exceptionnelle à leurs enfants. Ils font valoir que les nouvelles règles annoncées par le ministre leur mettent des bâtons dans les roues sans aucune raison valable.

Contre les examens

« Mon fils de six ans devrait être médicamenté s'il allait à l'école. Il fonctionne très bien sans médicament à la maison », dit Eveline Benoit, de Drummondville. Son fils a un diagnostic de douance hétérogène. Il apprend plus vite à la maison qu'à l'école.

Comme presque tous les parents interrogés, la mère refuse que son enfant suive les examens du ministère, qui sont une source de stress inutile, selon elle.

Sans évoquer le contexte spécifique de l'école à la maison, le Conseil supérieur de l'éducation a remis en question les examens ministériels (et les bulletins chiffrés traditionnels) : les enseignants font du « bourrage de crâne » dans le seul but de faire réussir les élèves dans

Le ministre estime que des centaines d'enfants tombent dans les failles du système, hors de l'écran radar du ministère de l'Éducation

une course aux bonnes notes. Certains parents sont du même avis.

« Les examens du ministère ne mesurent pas la culture ou l'intelligence des enfants. Ils évaluent la capacité à se conformer au calendrier scolaire », dit un père de famille.

« On apprend les mêmes choses [que l'école] à nos enfants, mais pas nécessairement dans le même ordre que le programme du ministère. Le *timing* peut être mauvais avec les examens du ministère », dit une mère, se présentant comme Audrey, qui fait l'école à quatre de ses cinq enfants (le petit dernier a un an).

Le projet de loi 144, adopté l'an dernier par le gouvernement Couillard, avait déjà resserré l'encadrement de l'école à la maison, notent les parents. Les nouvelles règles proposées par le ministre violent carrément le droit des parents à éduquer leurs enfants comme ils l'entendent, selon eux.

« Avec le nouveau règlement, la maison devient carrément un local de l'école publique. Le ministre détruit l'esprit de l'école à la maison », dit Dominique Rousseau, qui est venu porter une boîte de matériel scolaire au bureau du ministre Roberge.

Le ministre est sorti pour discuter quelques minutes avec le père de famille. Il a aussi rencontré trois émissaires des manifestants. M. Rousseau dit souhaiter que le ministre revienne sur sa décision de resserrer les règles pour les parents qui font l'école à la maison.

III MONTRÉAL

Laïcité : l'Hôtel de Ville s'unit pour dénoncer le projet de loi 21

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le conseil municipal de Montréal a adopté à l'unanimité, lundi, une déclaration s'opposant au projet de loi sur la laïcité du gouvernement Legault. Proposée conjointement par la mairesse, Valérie Plante, et le chef d'opposition à l'hôtel de ville, Lionel Perez, cette déclaration prône une « laïcité ouverte » et accorde un soutien « indéfectible » aux employés de la Ville dans ce dossier.

« Montréal s'est construite sur différentes vagues migratoires et continue de l'être », a expliqué la mairesse lors de la séance du conseil municipal. Elle a alors invoqué les valeurs d'inclusion, de solidarité et d'ouverture qui, selon elle, caractérisent la métropole.

Lionel Perez estime que le projet de loi brime les libertés fondamentales. Il y a un peu plus de deux semaines, il avait d'ailleurs réclamé un statut particulier pour Montréal.

De confession juive et portant la kippa, M. Perez a eu un moment d'émotion lorsqu'il a pris la parole. « Il n'y a pas qu'une seule façon de vivre au Québec. Moi-même, je suis né à Montréal », a-t-il dit. « Je suis Québécois autant que tout le monde. [...] Ma kippa n'est pas un affront à la laïcité, au contraire. C'est une preuve que le Québec évolue dans le respect de sa diversité. »

La déclaration qui a été adoptée sans dissidence souligne que le projet de loi 21 ne reflète pas la réalité de la société montréalaise, « qui est riche et unique en termes de culture et de diversité ».

Elle réaffirme la laïcité des règlements municipaux et accorde un soutien aux employés de la Ville qui pourraient être touchés par une interdiction du port de signes religieux, comme les policiers.

Cette déclaration n'est pas sans rappeler celle qu'avait adoptée à l'unanimité le conseil municipal en août 2013 alors qu'avec sa charte des valeurs, le gouvernement Marois entendait bannir les signes religieux dans la fonction publique.

Valérie Plante mise sur la commission parlementaire pour convaincre le gouvernement Legault de modifier le projet de loi. « On a bien l'intention d'utiliser ce moment pour parler des particularités et les réalités de Montréal », a-t-elle dit.

Lionel Perez estime qu'il est difficile pour une institution de lancer un appel à la désobéissance civile, mais il croit que le gouvernement doit être à l'écoute :



La mairesse Valérie Plante et le chef de l'opposition, Lionel Perez, ont fait une déclaration commune, lundi, en réaction au projet de loi 21. Cette déclaration prône une « laïcité ouverte » et accorde un soutien « indéfectible » aux employés de la Ville à ce chapitre.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Je refuse de déclarer forfait. Je crois dans le pouvoir de la parole et dans les arguments convaincants afin de revoir le projet de loi pour qu'il y ait des amendements. »

Questionnée sur la position de Montréal qui tranche avec celle du reste du Québec, Valérie Plante a fait valoir que la région métropolitaine représentait quelque 4 millions de personnes, soit près de la moitié de la population du Québec.

La mairesse a aussi reproché au gouvernement d'avoir eu recours à la disposition de dérogation avant même qu'il y ait eu un débat.

La réputation de Montréal

À Québec, l'élue libérale Paule Robitaille a relayé à l'Assemblée nationale

La déclaration souligne que le projet de loi 21 ne reflète pas la réalité de la société montréalaise, « qui est riche et unique en termes de culture et de diversité »

les inquiétudes de la mairesse Plante quant aux répercussions du projet de loi sur la réputation internationale de Montréal. « Une réputation prend du temps à s'établir, mais bien peu à s'effiloche », a-t-elle souligné, après avoir énuméré des publications internationales dans lesquelles le projet de loi 21 a eu « mauvaise presse ».

La ministre des Relations internationales, Nadine Girault, a reproché à son adversaire libérale de mener une « campagne de peur et de salissage ».

« On a toujours été vus comme une société accueillante et diversifiée. Je ne pense pas que ça va changer. Je ne suis pas inquiète », a-t-elle déclaré en commission parlementaire.

Avec Marco Bélair-Cirino

L'avenir des émissaires du Québec incertain

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

L'avenir des trois émissaires dépêchés par l'ex-premier ministre Philippe Couillard sur la scène internationale est incertain. La ministre des Relations internationales, Nadine Girault, s'interroge sur leur rôle dans le ballet diplomatique.

« Je veux juste m'assurer que le travail qu'ils font non seulement est porteur, mais qu'on bénéficie de l'argent que les Québécois mettent dans ces postes [et] qu'on bénéficie au maximum des compétences de ces gens-là », a-t-elle indiqué en commission parlementaire lundi.

Après le dévoilement de la Politique internationale du Québec 2017-2027, M. Couillard a recruté : un émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques et arctiques, un émissaire en matière de mobilité internationale et un émissaire aux droits et libertés de la personne.

« Ces personnes contribueront à la promotion des positions et à l'avancement des intérêts du Québec dans des domaines d'actions prioritaires », avait fait valoir M. Couillard en avril 2017.

Or, le poste d'émissaire aux droits et libertés de la personne est vacant depuis le départ de sa première titulaire, Julie Milville-Dechêne, pour la chambre haute du Parlement fédéral, en juin dernier.

M^{me} Girault y pourvoira seulement après avoir repensé la politique internationale du Québec léguée par le précédent gouvernement.

« Est-ce qu'ils font actuellement ce qu'on aimerait qu'ils fassent ? Est-ce que je veux qu'ils fassent plus ? Est-ce que je veux qu'ils couvrent plus large ? Peut-être. Est-ce que ça va s'appeler « émissaires des droits de la personne » ? Peut-être pas. Est-ce qu'il va y avoir un émissaire ? Fort probablement », a déclaré la chef de la diplomatie québécoise.

Le Parti libéral du Québec soupçonne le gouvernement caquiste de ne pas vouloir recruter un nouvel émissaire aux droits et libertés de la personne avant l'adoption du projet de loi sur la laïcité de l'État, qui interdit à des employés du secteur public d'arborer des signes religieux.

« Ce que doit défendre l'émissaire aux droits de la personne ne va-t-il pas à l'encontre du projet de loi 21 ? » a demandé Paule Robitaille.

III INONDATIONS

Dédommagement plus rapide pour les sinistrés

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le temps d'attente des sinistrés pour recevoir une indemnisation du gouvernement québécois après une catastrophe naturelle sera raccourci. La ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, a annoncé lundi un nouveau programme d'aide financière qui se veut « plus souple, plus efficace et surtout plus humain » alors que plusieurs rivières du Québec sont sous surveillance.

Ce programme remplacera celui qui avait servi à indemniser les victimes des inondations de 2017, dont plus du quart attendent toujours la fermeture de leur dossier. Il élimine le besoin de fournir des pièces justificatives dans certains cas, ce qui ralentissait l'évaluation des demandes. Elles seront requises uniquement en cas de travaux majeurs, comme la réparation des fondations d'une demeure.

Les sinistrés recevront un montant forfaitaire une fois qu'un inspecteur aura fait l'évaluation des dommages. Ils pourront, par exemple, obtenir 20 \$ par jour en cas d'évacuation pour leur hébergement temporaire et leur nourriture. Après 100 jours, ils obtiendraient 1000 \$ par mois par résidence pour se loger, durant un maximum de six mois si l'eau, en cas d'inondation, a atteint le rez-de-chaussée ou si des travaux doivent être effectués sur la structure de la maison.

Une indemnité de 125 \$ par jour par résidence ou de 75 \$ par logement est également prévue pour rembourser les mesures de protection préventives et temporaires, jusqu'à concurrence de 5000 \$. Le programme dédommagerait également les propriétaires pour les travaux à effectuer selon le niveau de l'eau qui a inondé leur maison.

Les dommages causés par ce type de catastrophe naturelle ne sont toutefois pas couverts par le programme d'indemnisation puisqu'ils le sont déjà par les compagnies d'assurances.

L'aide gouvernementale en est une de dernier recours en cas de dommages non assurables, a rappelé le porte-parole du ministère, Patrick Harvey. Bon an, mal an, la majorité des réclamations concernent des inondations.

Deux ans après les crues printanières de 2017, qui avaient touché 15 des 17 régions administratives du Québec, 1750 des 6174 dossiers de réclamation n'ont pas encore été fermés, selon le ministère de la Sécurité publique. Le ministère attend soit la fin des travaux de rénovation ou de reconstruction, soit la réception des pièces justificatives.

Soixante-quinze pour cent des sinistrés auraient eu leur dédommagement rapidement si le nouveau programme avait été en vigueur à l'époque.

L'autre 25 % aurait tout de même attendu puisqu'il s'agit de cas plus complexes impliquant des bris de fondation et des expropriations hors de zones inondables.

CAMPS D'ÉTÉ

MWS DEPUIS 1983

CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans Pour information:
Centre-ville de Montréal et Toronto à Toronto: (416) 921-6998
Camp de jour et résidence à Montréal: (514) 531-4193
www.mwscamps.com office@mwscamps.com

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec le département de publicité au 514 985-3399 publicite@ledevoir.com

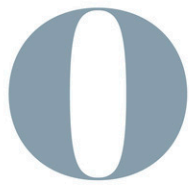
Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III SITUATION LINGUISTIQUE

Pour contrer le lent déclin



ROBERT DUTRISC



Onze ans après le dernier rapport complet sur la situation linguistique au Québec, qui doit être produit en principe tous les cinq ans, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a publié finalement son dernier opus sous la pression de la ministre responsable de la langue française, Nathalie Roy.

Le gouvernement libéral a tout fait pour gommer la réalité linguistique au Québec, ne retenant que les aspects positifs et édulcorant les données moins reluisantes, avec le concours complaisant de l'OQLF. Au moins, il y a un véritable rapport, comme l'exige la Charte de la langue française, qui a été rendu public. Certes, ce rapport quinquennal doit être remis au ministre en titre, mais il est dommage que le titulaire puisse décider à sa guise s'il doit être rendu public ou non et quand il doit l'être, le cas échéant.

Dans son communiqué, l'OQLF présente un bilan partagé — le verre à moitié plein ou à moitié vide —, en énumérant huit améliorations et autant de points négatifs décrits comme des « chantiers pour que le français continue d'être la langue commune au Québec ».

Parmi les éléments positifs, on note que 94 % des Québécois se disent capables de soutenir une conversation en français. C'est une donnée déjà connue, mais elle reflète le principal succès de la loi 101, c'est-à-dire la scolarisation en français des enfants d'immigrants, ainsi que la progression du bilinguisme chez les anglophones. En vingt ans, le pourcentage des Québécois de langue anglaise qui maîtrisent le français est passé de 69 à 77 %, et celui des Québécois de langue tierce, de 63 à 70 %.

Si on regarde les substitutions linguistiques — environ le tiers des immigrants allophones parlent le plus souvent le français ou l'anglais à la maison plutôt que leur langue maternelle —, elles vont davantage, toutes proportions gardées, vers l'anglais, mais moins qu'avant. De ce tiers, plus de 75 % choisissent le français ; c'est moins que les 80 % de Québécois qui parlent français à la maison.

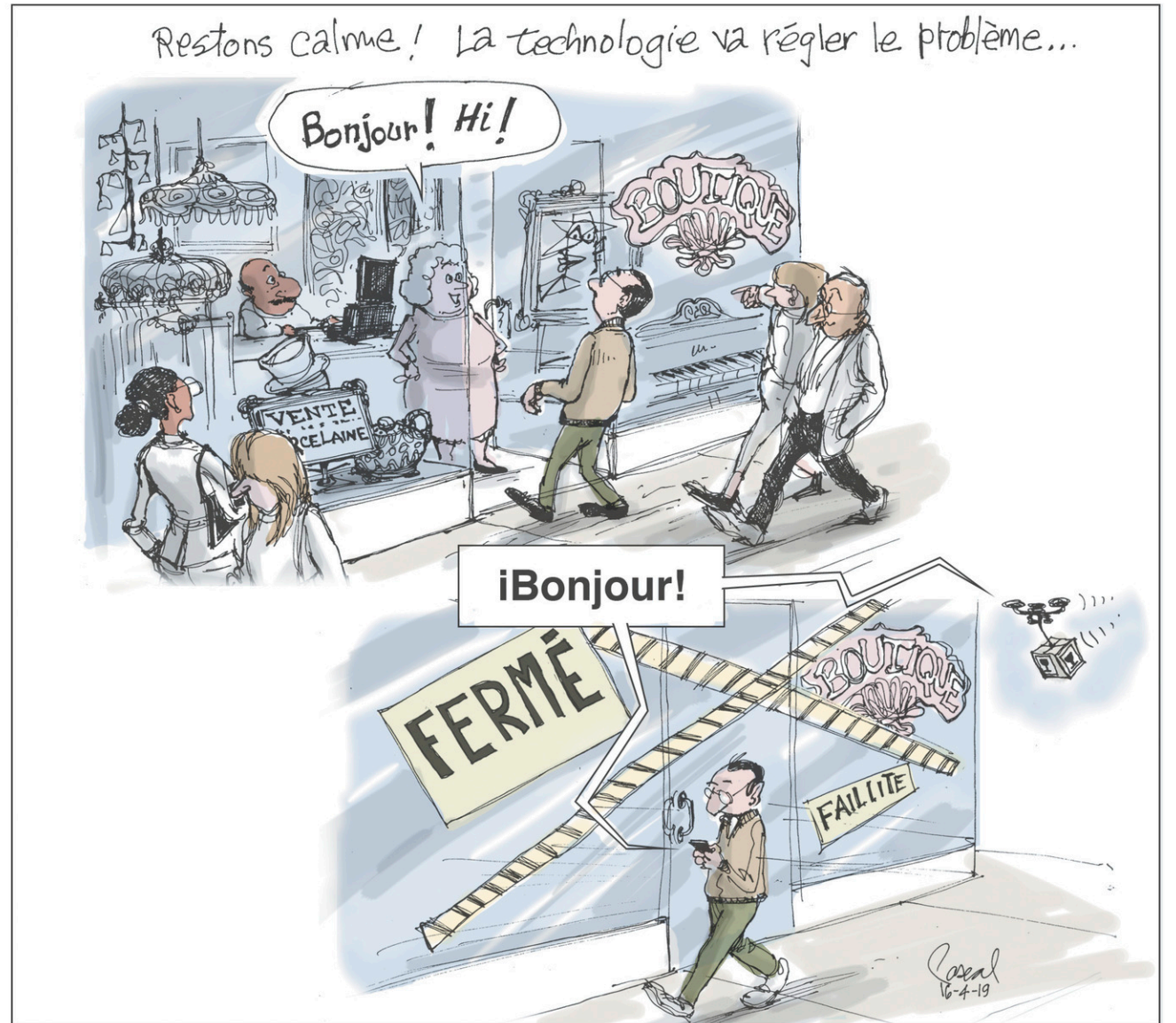
En ce qui concerne la langue d'usage dans l'espace public, 26,5 % des allophones qui parlent leur langue maternelle à la maison ne parlent qu'anglais dans l'espace public et 16,7 % utilisent à la fois le français et l'anglais.

Au travail, on note une croissance du pourcentage de personnes qui, tout en travaillant principalement en français, utilisent régulièrement l'anglais. Sur l'île de Montréal, c'est le cas de près de la moitié d'entre elles. Quant aux allophones, 27 % utilisaient l'anglais au travail. De manière globale, on assiste à une bilinguisation des milieux de travail, mais, en parallèle, plus d'anglophones que d'allophones travaillent régulièrement en français.

Le rapport contient une étude sur la langue d'accueil dans les commerces : elle est éclairante en ce sens qu'elle montre ce qui se passe sur le plancher des vaches. On note une forte augmentation de l'accueil en anglais seulement, particulièrement dans l'ouest et le nord de l'île de Montréal, ou encore en « bilingue ». Or il semble que cette pratique est de plus en plus acceptée par les francophones, en particulier par les jeunes de 18-34 ans : la question indiffère une majorité d'entre eux, une proportion en nette hausse ces dernières années.

Si on doit se réjouir qu'une très grande majorité de Québécois parlent français, l'avenir de la langue française, du moins à long terme, n'est pas pour autant assuré. Les enfants d'immigrants parlent le français puisqu'ils sont dans l'obligation de fréquenter l'école française. Mais encore un trop grand nombre d'allophones adoptent l'anglais à la maison ou dans l'espace public, et un trop grand nombre d'entre eux travaillent en anglais. On peut très bien connaître une langue et en utiliser une autre. Et on peut très bien parler le français sans pour autant se nourrir de culture québécoise.

Selon une projection de Houle et Corbeil citée par l'OQLF, peu importe les scénarios envisagés, le pourcentage de Québécois qui parlent le français le plus souvent à la maison se situera entre 75 et 77 % en 2036, alors qu'il était de 82 % en 1996. Ce sera essentiellement le fait des immigrants, qui parleront leur langue maternelle tierce à la maison. La question est de savoir dans quelle langue, du français ou de l'anglais, ils choisiront de vivre, dans quelle langue ils travailleront, particulièrement dans la grande région de Montréal. Pour faire en sorte que ce lent déclin ne soit pas inéluctable, le gouvernement doit agir, notamment en renforçant la loi 101 pour que le droit de travailler en français soit respecté. Mais comme langue et culture sont indissociables, il doit aussi faire en sorte que l'école joue son rôle pour transmettre la culture québécoise, non seulement aux enfants d'immigrants mais aussi aux enfants de langue maternelle française.



LETTRES

Pour un nouveau mode de scrutin

La décision des députés libéraux d'adopter l'idée d'une réforme du mode de scrutin pour y inclure la proportionnelle a été un grand soulagement pour moi. Bien sûr, nous avons tous et toutes à gagner à ce que tous nos votes comptent réellement lors du prochain scrutin. Mais au-delà de cela, j'y vois l'expression d'une maturité de nos représentants, qui sont capables de prendre en compte l'intérêt collectif avant l'intérêt partisan. Je souhaite vivement que, dans les prochains débats autour de la loi qui modifiera le mode de scrutin, cette maturité politique continue de s'exprimer. Je suis absolument persuadé que nous avons tous à y gagner.

Je ne reviendrai pas sur les distorsions dans la représentation à l'Assemblée nationale que notre mode de scrutin actuel a maintes fois démontrées. Le mode proportionnel mixte avec compensation permettra non seulement l'expression plus vaste de toutes les idées qui émergent dans notre société, mais aussi une meilleure représentation de toutes les régions. En effet, non seulement nous pourrions compter sur notre député de circonscription, comme c'est le cas maintenant, mais nous pourrions aussi compter sur les députés de liste qui partageront nos intérêts et nos opinions pour faire avancer les différents dossiers qui sont ma-

jeurs pour le développement de chacune de nos régions.

Encore une fois merci, chers députés. Je vous souhaite le courage de continuer votre bon travail au-delà de toute partisanerie dans le plus grand intérêt de notre démocratie.

Yv Bonnier Viger
Gaspé, le 14 avril 2019

Amalgames

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, qui se dit préoccupée par le projet de loi sur la laïcité, a affirmé : « À Montréal, on vit très bien avec toute cette diversité. »

Qui a dit qu'il y avait un problème là ? Le projet de loi sur la laïcité est applicable pour certains employés de l'État, durant leurs heures de travail. Point.

Cela n'a rien à voir avec « la diversité de Montréal »...

On dit qu'il faut éviter les amalgames et les généralisations, mais ça serait intéressant que les leaders politiques de toutes les idéologies et de tous les ordres, y compris municipal, montrent l'exemple.

David Doyon
Québec, le 15 avril 2019

Les grands esprits

Le bien commun n'est pas dans le communautarisme religieux, ni dans une loi matraque pour protéger une base électorale. « Le futur citoyen finira probablement par prendre position, sans doute fermement. Il connaît la différence entre une adhésion inconditionnelle à

une doctrine [...] et une conviction solide, sans doute, mais en droit révisable. » Normand Baillargeon, chroniqueur au *Devoir*.

« L'identité dans les sociétés postmodernes est complexe. Elle est mouvante, éclatée, en reconfiguration perpétuelle. Elle ne peut se résumer à cet immuable ensemble de caractéristiques et d'expériences communes sur lequel fantasmement les tenants du conservatisme identitaire. » Brian Myles, directeur du *Devoir*.

Quant au hasard des éditions d'un journal, les grands esprits se rencontrent, pour recomplexifier l'ignorance, l'intolérance et l'obscurantisme, c'est l'ensemble de la société qui est prise à témoin.

Marcel Lapointe
Jonquière, le 15 avril 2019

Prosélytisme passif

S'il est vrai, comme le dit le M. Khadiyatoullah Fall (*Le Devoir*, 15 avril), que le voile « apparaît maintenant comme le moyen de se construire en tant que sujet autonome et comme acteur de la propre existence », quelle jeune élève, à l'âge influençable de 14 ou 15 ans, devant sa professeure voilée dont elle admire les idées et la personnalité, ne serait pas tentée de suivre un tel programme ? C'est ce que j'appelle un « prosélytisme passif », que semblent bien passer sous silence les défenseurs de droits fondamentaux... des professeuses.

Danielle Villeneuve
Laval, le 15 avril 2019

LIBRE OPINION

Laïcité et symboles religieux : l'incompréhension

Marc Simard
Historien

Le débat qui fait rage autour du projet de loi 21 révèle une profonde mésentente entre ses partisans et ses adversaires sur deux points : la nature même de la laïcité et le sens du symbolisme vestimentaire religieux.

Pour ses adversaires, ce projet de loi n'a que peu à faire avec la laïcité, qui n'a nul besoin de la proscription des signes religieux pour exister puisqu'elle repose sur des entités abstraites : l'État, dont on doit s'assurer qu'il n'intervient pas dans les affaires religieuses, et les institutions religieuses (Églises), qui doivent faire de même pour les affaires publiques. En ce sens, que des individus travaillant dans la fonction publique arborent des signes religieux n'enfreint pas la laïcité de l'État.

Si la commission Bouchard-Taylor avait abouti à sa fameuse proposition sur les personnes détenant un pouvoir de coercition, c'était tant pour apaiser les tensions sociales que pour assurer une apparence d'impartialité, donc pour une question de ressenti des citoyens, et non parce que la laïcité était bafouée par les symboles religieux. D'ailleurs, la laïcité à laquelle nous convie la CAQ est bancaire, même avec le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale : des écoles privées religieuses continuent d'être subventionnées, les Églises continuent à bénéficier de privilèges fiscaux, etc.

En fait, ce projet de loi ne vise pas à promouvoir la laïcité, mais à apaiser les inquiétudes, réelles mais largement infondées (surtout en ce qui concerne les enseignantes), d'une majorité de Québécois francophones, en régle-

Le projet de loi solidifiera la base électorale de la CAQ et rassurera les nationalistes identitaires, mais il ne réglera pas la question des symboles religieux

mentant la tenue vestimentaire des employés de l'État pour préserver l'apparence de neutralité religieuse de celui-ci et respecter « les valeurs des Québécois ». Première mésintelligence.

Deuxièmement, ce projet de loi procède d'un préjugé défavorable envers les religions fortement ritualisées, basé sur une formidable méconnaissance de l'importance des rites. L'islam et le sikhisme, par exemple, sont des religions fondées sur le respect de rituels complexes, exigeants et sophisti-

qués (vêtements, prières, etc.). Par contre, le christianisme est peu ritualisé : les catholiques peuvent être en paix avec leur dieu en assistant à la messe de temps à autre et même en ne communiant pratiquement jamais. Choisir de proscrire les signes religieux est par conséquent discriminatoire à sa face même, puisque les chrétiens, majoritaires au Québec, ne sont plus tenus au symbolisme, vestimentaire ou autre, depuis la Révolution tranquille. C'est sans compter les signes religieux dont les porteurs ne seront pas sanctionnés, comme le crucifix ou le scapulaire porté sous les vêtements, ou encore la croix tatouée.

En fait, la mésentente sur le symbolisme vestimentaire religieux est totale : d'un côté, les défenseurs du droit de porter des symboles religieux associent celui-ci à la liberté de religion et re-

fusent pour la plupart tout compromis, y compris Bouchard-Taylor ; de l'autre, les partisans de la proscription semblent incapables de comprendre la gravité de ce symbolisme pour nombre de croyants des religions ritualisées, et ravalent ces signes religieux au rang de fantaisies de garde-robe ou d'instruments de prosélytisme.

Le projet de loi de M. Jolin-Barrette solidifiera certes la base électorale de la CAQ et rassurera les nationalistes identitaires et les citoyens frireux. Mais il ne réglera en rien la question des symboles religieux, qui se transporteront devant les tribunaux, ne fera aucunement progresser la laïcité de l'État, qui est déjà neutre, et il aggravera le clivage entre les tenants de la liberté de religion et les défenseurs des « valeurs québécoises ». Comme aurait dit M^{me} Roland, « laïcité, que de crimes on commet en ton nom ».

III SOINS DE SANTÉ

Des enfants de parents migrants victimes de discrimination

M^e François Crépeau*

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill et directeur du Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) refuse d'admettre au régime public d'assurance maladie les enfants de parents migrants si ceux-ci n'y sont pas admissibles, même lorsque ces enfants sont nés au Québec et sont donc des citoyens canadiens.

Selon la RAMQ, la résidence ou le domicile de ces enfants est identique à celui de leurs parents. Plusieurs migrants ont des enfants vivant sur le territoire québécois, qui ne sont pas considérés comme étant domiciliés ou résidents au Québec en raison de leur statut d'immigration. Par conséquent, la RAMQ refuse la couverture à leurs enfants.

Pour les enfants nés au Québec, dont plusieurs n'ont jamais habité ailleurs, cette façon de faire est contraire à la Loi sur l'assurance maladie (la Loi) et au Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes au régime de la RAMQ (le Règlement). Ces deux textes législatifs ont été modifiés en 2001 pour justement assurer que les enfants nés et établis au Québec soient admissibles au régime d'assurance maladie du Québec, et ce, indépendamment du domicile ou résidence de leurs parents.

Le refus de la RAMQ de reconnaître l'admissibilité de ces enfants au régime d'assurance maladie du Québec est non seulement contraire à l'intention législative, mais a de graves conséquences: de nombreux enfants résidant régulièrement sur le sol québécois sont tout simplement exclus du système de santé! Le gouvernement québécois doit donner effet à la Loi et au Règlement qui prévoient clairement que les enfants mineurs nés et établis au Québec sont admissibles au régime



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

d'assurance maladie, nonobstant le statut de leurs parents.

Le cas suivant permet d'illustrer les graves injustices que vivent ces enfants et leurs parents. Un couple vient au Canada pour y suivre des études doctorales hyperspécialisées. Deux enfants naissent au Québec (ils sont donc citoyens canadiens). Les parents présentent une demande d'admissibilité à la RAMQ pour leurs deux enfants. La RAMQ décline cette demande au motif que l'admissibilité des enfants dépend de celle de leurs parents; ces derniers ne remplissant pas les conditions d'admissibilité, *a fortiori*, leurs enfants non plus. Ces enfants sont aujourd'hui âgés de trois et cinq ans, ils ont toujours vécu au Québec, ils vont à l'école québécoise, ne parlent qu'une seule langue, le français. Et pourtant, depuis leur naissance, on leur refuse systématiquement

le droit à la couverture d'assurance maladie universelle! Outre les conséquences gravissimes que cela peut entraîner sur le plan de leur santé, il y en a d'autres, plus insidieuses: dès lors qu'ils vont à la garderie ou à l'école, ces enfants sont souvent privés de sortie scolaire ou de participation à des activités sportives, faute d'assurance maladie. Cette situation freine leur accès à des activités et espaces de socialisation pourtant essentiels à leur épanouissement et à leur intégration au sein de la société québécoise.

Le gouvernement doit donc s'assurer que la RAMQ respecte l'intention du législateur au moment de la modification de la Loi et de son Règlement en 2001 en admettant ces enfants à l'assurance maladie du Québec. C'est d'ailleurs ce que recommande le Protecteur du citoyen dans son rapport de mai 2018.

Ce refus systématique de la RAMQ est aussi contraire au droit international. Le Québec est en effet lié par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dont l'article 24 prévoit: « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. »

Le Québec viole tout simplement ses propres engagements.

Pour respecter ses obligations envers tous les enfants, le gouvernement québécois doit donc dissocier le statut migratoire des enfants de celui de leurs parents aux fins de l'admissibilité à la RAMQ afin de faire en sorte que tous les enfants résidant au Québec aient accès aux mêmes soins de santé, sans discrimination.

* Cette lettre est cosignée par plusieurs avocats. La liste complète des signataires peut être consultée sur notre site Web.

L'éthique à deux vitesses

PIERRE TRUDEL



L'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université constatait il y a quelques jours que la lourdeur bureaucratique associée à la réglementation sur l'éthique de la recherche est en voie de miner la liberté de recherche universitaire. Illustrant le caractère parfois absurde des exigences, le journaliste du *Devoir* Marco Fortier donne l'exemple de ces professeurs qui ont été forcés d'exiger que des personnes analphabètes de Dakar, au Sénégal, signent un formulaire de consentement avant de répondre (oralement) à un questionnaire.

Une de mes collègues, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui entamait une enquête sur les pratiques des banques dans leurs relations avec les consommateurs, s'est fait dire qu'une méthode de collecte d'information pourtant admise dans les enquêtes portant sur des matières d'intérêt public était de nature à porter préjudice aux banques! Les histoires absurdes au sujet de la malréglementation de l'éthique de la recherche s'accumulent depuis des années.

Au départ, la réglementation de la recherche se fonde sur une noble intention. Au cours du XX^e siècle, il y a eu plusieurs scandales impliquant des universitaires. Des chercheurs qui ont triché ou, pire, ont fait fi de la dignité humaine et de la santé des populations en menant des recherches pour le compte de bailleurs de fonds comme les fabricants de produits du tabac ou les producteurs d'amiante. Ces dérives ont motivé les organismes qui financent les recherches de même que les institutions universitaires à mettre en place un cortège de règles destinées à garantir le déroulement des recherches selon de hauts standards éthiques.

Ces politiques de deux poids deux mesures à l'égard de l'éthique de la recherche indiquent que le souci de protéger le public est à géométrie variable

III SOCCER

La MLS doit délier les cordons de sa bourse

Georges Schwartz
Éditorialiste de Québec Soccer

La MLS (Ligue majeure de soccer) est une ligue à nulle autre pareille. Les conditions dans lesquelles elle a vu le jour lui ont imposé une structure paradoxale, soit un système socialiste rigide au pays phare du capitalisme. Il fallait des instigateurs puissants pour réussir ce tour de force, et ils l'étaient. L'hostilité du riche marché sportif américain, un président de la FIFA (Fédération internationale de football association) corrompu et les dirigeants, aussi inquiets que mal renseignés, des grandes nations du football ont concouru à la naissance de cette excentricité.

Tous contre la NASL

Malgré des débuts chancelants, la North American Soccer League (NASL) réussit en 1975 à établir sa crédibilité en recrutant Pelé, le meilleur joueur du monde, tout juste retraité. Devant ce coup de maître ayant fait le tour de la planète, les médias américains furent obligés de rompre l'anonymat dans lequel ils gardaient ce soccer détesté. S'ils cédèrent de l'espace dans la presse écrite, la télévision conserva son mutisme dévastateur en dépit du renfort de nombreuses grandes vedettes tentées par le défi.

L'obligation de jouer dans d'inconfortables stades de baseball ou de football américain et l'absence des juteux droits de télévision réservés aux sports « nationaux » desservirent la NASL. Aussi ses dirigeants placèrent-ils leurs espoirs dans les candidatures américaine et canadienne à l'organisation de la Coupe du monde 1986. Hélas Télévisa, riche chaîne de télévision mexicaine, acheta le président de la FIFA, Joao Havelange qui, en dupant son comité exécutif pour octroyer le Mondial au Mexique, signa l'arrêt de mort de la NASL. C'était un aboutissement convenant aux dirigeants des grandes

Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *Québec Soccer*, avril 2019, volume 41.

puissances du football, qui craignaient la concurrence des milliardaires américains, au lieu de souhaiter la survie de cette ligue et l'expansion prévisible de l'élite professionnelle. Quand, huit ans après, la FIFA reconnut son erreur et attribua le Mondial 1994 aux États-Unis, elle eut l'effronterie de poser comme condition que le pays se dote d'un championnat national!

Éviter les erreurs de la NASL

C'était le credo des fondateurs de la MLS — éviter les erreurs de la NASL — et ils n'avaient pas entièrement tort. À une époque où triomphait le *catenaccio* défensif italien, la NASL choisit de dénaturer les règles du football afin de favoriser l'offensive. Une louable intention à ne pas suivre, tout comme l'expansion malavisée de 18 à 24 clubs en 1978, ou encore le manque d'intérêt pour les joueurs américains.

C'est pourtant d'avoir foulé le même terrain que Pelé, Beckenbauer, Cruyff, Carlos Alberto, Chinaglia, Best, etc., qui permit au Canada de se qualifier pour la phase finale du Mondial 1986 avec 22 ex-joueurs de la NASL. Et en plus de ses stars, la NASL avait attiré Rinus Michels, sacré entraîneur FIFA du XX^e siècle, qui avait révolutionné le jeu avec son « football total » pratiqué avec suc-

cès à l'Ajax d'Amsterdam et au FC Barcelone. Il avait ouvert la voie du football moderne de Pep Guardiola. Non, la NASL n'a pas commis que des erreurs.

Se libérer d'un carcan étouffant

Si la MLS est une ligue fermée dont les franchises s'achètent, sur le modèle des principales ligues professionnelles américaines (NFL, MLB, NBA, LNH), elle est la seule à être propriétaire de tous les joueurs de ses clubs. C'est un régime ressemblant au socialisme autoritaire chinois, qui a sans aucun doute assuré sa survie dans un contexte où les médias ont ironiquement complété sa devise « Le soccer est le sport de l'avenir » par « et il le restera ». La stratégie actuelle du commissaire Don Garber paraît reposer sur l'expansion des 24 clubs atteints cette saison, plus que les principales ligues européennes; il envisage déjà d'en accueillir 4 autres.

Or, ce n'est pas de quantité mais de qualité que sa ligue a besoin. Ainsi, ni les États-Unis ni le Canada, qui y investissent leurs meilleurs joueurs, n'ont pu participer au Mondial 2018, et, jugement sans appel, avec 90 millions de dollars américains annuels de droits de télévision, le produit MLS se situe encore au-dessous de l'indigente LNH, qui stagne à 200 millions. Des vétilles quand la NFL perçoit 4,5 milliards par an, la NBA 2,5 milliards et la MLB 1,3 milliard.

Seule l'arrivée de véritables stars, que l'ancienne NASL avait su appâter, peut à la fois relever le niveau de jeu de la ligue et lui assurer une considération médiatique. Il faut pour cela délier les cordons de la bourse et attirer plus que des noms. Zlatan Ibrahimovic, David Villa, trop âgés et fragiles, n'ont que de beaux restes à offrir, comme Marco Di Vaio, Alessandro Nesta et Didier Drogba avec l'Impact. Il faut réaliser un coup à la Pelé ou à la David Beckham, pour marquer les esprits, non seulement ici en Amérique du Nord, mais sur toute la planète football. Alors, qui de Lionel Messi, Cristiano Ronaldo, Neymar Jr, Eden Hazard, Mohamed Salah ou au moins Paul Pogba sera sur la liste des recruteurs de la MLS? Ou Zinedine Zidane comme entraîneur?

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

C'est ainsi que, dans les universités, le moindre projet de recherche comportant des impacts sur des sujets humains ou des animaux doit faire l'objet d'un examen par des comités d'éthique à la recherche. Sans certificat émanant de ces comités, impossible de lancer une recherche. En théorie, ces exigences permettent de garantir un équilibre entre les bienfaits espérés d'une démarche de recherche et les risques auxquels elle pourrait exposer des personnes vulnérables. Mais les réglementations de l'éthique de la recherche vont souvent bien au-delà du souci de protéger la dignité humaine.

Les universités ont choisi de jouer le jeu de la réglementation de l'éthique de la recherche en imposant aux chercheurs des pesanteurs bureaucratiques. Elles ont souvent multiplié les formalités au point de retarder le déroulement des projets et de décourager les chercheurs d'aborder des sujets susceptibles de heurter les bureaucraties qui se sont autodesignées comme gardiennes de l'orthodoxie.

Deux poids deux mesures

Quel contraste avec le laisser-aller caractérisant les démarches de recherche censées garantir la sécurité des produits révélés par l'agronome Louis Robert. M. Robert est ce lanceur d'alerte auquel le ministère de l'Agriculture reproche d'avoir porté à l'attention du public les préoccupations éthiques associées à l'ingérence du privé dans la recherche scientifique en agroenvironnement au sein d'un centre de recherche financé en majorité par l'État québécois.

L'expert a révélé une situation troublante dans laquelle la santé du public était en cause. Mais au sein de certains organismes gouvernementaux, la sécurité des êtres vivants passe après l'obligation de loyauté à la hiérarchie administrative. Il y a pourtant là de quoi tenir occupés plein de comités d'éthique qui, pour l'heure, consacrent plutôt leur énergie à chercher des raisons de retarder les projets de recherche des universitaires!

Ces politiques de deux poids deux mesures à l'égard de l'éthique de la recherche indiquent que le souci de protéger le public est à géométrie variable. Lorsqu'il s'agit des universitaires, les autorités imposent des contraintes, même à des chercheurs qui réalisent des travaux présentant peu de risques de porter atteinte à la dignité et à la sécurité des personnes. Par contre, des entreprises qui mettent en circulation des produits potentiellement mortels peuvent se justifier en s'appuyant sur des études qu'elles gardent confidentielles souvent réalisées par des chercheurs en conflit d'intérêts. Mais rien de cela ne semble allumer les réflexes éthiques des décideurs!

Vrais enjeux éthiques

Ce qui cloche avec la réglementation de la recherche universitaire, c'est que les véritables enjeux éthiques posés par la recherche ne sont pas évalués. Certes, on examine à la loupe les choix méthodologiques des chercheurs. Mais les présupposés sur lesquels reposent les politiques de financement de la recherche qui favorisent de plus en plus les travaux orientés vers les intérêts du secteur privé ne sont pas évalués. Pour être légitimes, les instances de réglementation de la recherche universitaire devraient délaissé les contrôles tatillons et réserver leur énergie pour poser un œil critique sur les effets concrets des politiques de financement de la recherche universitaire.

EN BREF

Hydro-Québec mise encore sur l'Ontario

QUÉBEC — Hydro-Québec mise encore sur l'Ontario, malgré la rebuffade infligée au premier ministre François Legault par son homologue Doug Ford. La société d'État espère pouvoir alimenter la province voisine pendant qu'elle rénovera ses centrales nucléaires. En commission parlementaire lundi à Québec, le président-directeur général d'Hydro-Québec, Eric Martel, a indiqué que des discussions sont en cours pour suppléer à la demande ontarienne au cours de la période de rénovation des centrales. Quant à l'offre de M. Legault de carrément remplacer les centrales ontariennes par l'hydroélectricité québécoise, M. Martel a laissé entendre que c'était un enjeu délicat pour le voisin ontarien, puisque l'industrie nucléaire y emploie pas moins de 18 000 personnes.

La Presse canadienne

Dix jours de grève pour 1600 chargés de cours à l'Université Laval

QUÉBEC — Des journées de grève de quelque 1600 chargés de cours de l'Université Laval se profilent, les syndiqués ayant voté à plus de 86 % pour un mandat de dix jours à utiliser au moment opportun. Cette décision a été prise en assemblée générale par les membres du Syndicat des chargés de cours de l'Université Laval, affilié à la CSN, après 53 rencontres de négociation en deux ans. Pour l'instant, aucune journée de grève n'a été annoncée. Les chargés de cours demandent notamment un rattrapage salarial de 6,75 % afin, disent-ils, d'amoinrir l'écart avec les autres universités du Québec. Le comité syndical de négociation dénonce la lenteur du processus, qui a débuté il y a 23 mois. Parmi les 1600 membres du syndicat, 700 sont actuellement sous contrat.

La Presse canadienne

Le juge Clément Gascon quitte la Cour suprême

OTTAWA — Un des trois juges québécois à la Cour suprême tire sa révérence. Clément Gascon a annoncé lundi qu'il quitterait ses fonctions le 15 septembre prochain pour « des raisons personnelles et familiales ». Il s'agit d'un départ hâtif : le juge Gascon n'aura siégé que cinq ans au plus haut tribunal du pays alors qu'il aurait pu rester en poste 15 ans de plus, jusqu'à son 75^e anniversaire de naissance. Il faut remonter à Louise Arbour (septembre 1999 à juin 2004) pour trouver un magistrat dont le passage à la Cour suprême a été aussi bref. M. Gascon a été nommé par Stephen Harper en 2014 après l'invalidation de la candidature de Marc Nadon. Le bureau de Justin Trudeau indique qu'il a l'intention de nommer un remplaçant avant l'élection afin que le siège ne reste pas vacant trop longtemps.

Le Devoir



Clément Gascon

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE



La littérature vient au second rang des ventes au Québec en 2018, derrière le livre jeunesse et devant le livre pratique.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

III CULTURE

La santé de la librairie et du livre d'ici s'améliore

Les ventes en librairie sont à la hausse pour une quatrième année de suite

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Une augmentation de 5,3 % des ventes de livres en français ? C'est ce qu'annonce le bilan Gaspard du marché du livre au Québec 2018.

« Après trois ans consécutifs de hausse, on peut vraiment parler d'une tendance », souligne Christian Reeves, directeur ventes et développement à la Société de gestion de la banque de titres de langue française (BTLF), qui gère les palmarès Gaspard détaillant chaque année les performances des librairies indépendantes. « Cette année, c'est la troisième à 5 % d'augmentation. C'est assez exceptionnel. »

Le signe d'une solidification du milieu du livre québécois ? Oui, répondent séparément différents joueurs du milieu. « Ça fait 15 % d'augmentation dans les ventes en librairie pour les trois dernières années ! », se réjouit M. Reeves. Des chiffres que n'atteignent ni la France (+0,6 %) ni les États-Unis (+1,7 %), selon

la directrice générale de l'Association de libraires du Québec (ALQ), Katherine Fafard, données du Syndicat de la Librairie française et de l'American Booksellers Association à l'appui. Bref, la librairie et le livre d'ici vont mieux. Beaucoup mieux.

Ils sont poussés par les achats faits par les bibliothèques — dites « ventes aux collectivités ». Depuis 2014, celles-ci affichent une croissance annuelle moyenne de +5,5 %, peut-on lire dans le Bilan. La catégorie jeunesse est la grande gagnante, effet de levier, de cette tangente. Elle regagne cette année la première place des ventes par catégorie, avec 24,4 % des ventes annuelles, contre 21,3 % pour la littérature. Le livre pratique conserve sa troisième place : 11,7 % du poids total des ventes.

Le tournant d'un 12 août

Qu'est-ce qui explique ce regain d'intérêt pour l'achat de livres, et pour l'édition québécoise — car celle-ci obtient de meilleures performances, depuis

trois ans, que l'édition étrangère ? À la BTLF, Christian Reeves y voit des conséquences directes de l'initiative spontanée Le 12 août, j'achète un livre québécois, ainsi que du Plan d'action sur le livre lancé en 2015 par la ministre Hélène David.

« L'année 2014 a été la dernière à exposer un résultat de ventes négatif. À partir du premier 12 août, en 2014, il semble y avoir eu une redécouverte des librairies indépendantes », explique-t-il.

L'ALQ remarque de son côté qu'en 2013, « l'industrie du livre a fait beaucoup de démarches pour que le gouvernement soutienne le livre, la lecture et les librairies. Ce fut le cas avec la demande consensuelle pour le prix réglementé, que nous n'avons pas obtenu ».

Le Plan d'action a suivi, « qui a bonifié les budgets d'acquisition par les collectivités, augmenté les aides financières aux librairies agréées et mis en avant, dans une publicité, l'acte de lire, poursuit Katherine Fafard. Tout ça est bénéfique. Ajoutons le retour à l'achat

local, éthique et responsable, qui favorise les librairies de quartier. »

Le réinvestissement du gouvernement de quelque 7 millions en 2018-2019 pour l'achat de livres jeunesse en classe a aussi aidé, ajoute la directrice.

Fait étonnant en 2018 : le livre scolaire fait un bond spectaculaire de 27,6 %. « Le début de ce mouvement semble dater de l'année 2016, où la catégorie avait [...] fait un bond de +11,3 % sur 2015 », lit-on dans le Bilan. « La tendance s'était répétée l'an dernier, quoique de manière moins importante : +5,8 %. »

Selon la Loi, rappelle Christian Reeves, le livre scolaire peut être acheté directement chez les éditeurs. Cette hausse des ventes semble indiquer que les écoles, ou certaines d'entre elles, choisissent d'effectuer désormais leurs achats en librairie par sensibilité pour la santé de ce maillon de la chaîne du livre.

Autres données remarquables : la poésie fait cette année un beau petit saut de 50 %, passant de ventes de 346 159 \$ à 517 753 \$.

En outre, la parité est pratiquement atteinte aux palmarès. Depuis 2014, grosso modo, autant d'auteurs que d'auteurs se partagent les rangs, indique M. Reeves.

Le Québec outre frontière

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) attribue de son côté ce bon vent au Plan d'action sur le livre « hormis les culs-de-sac de révision de la loi 51 », précise le directeur général Richard Prieur.

« Il n'y avait pas nécessairement grand-chose pour le livre québécois dans ce Plan, mais je crois que les discours ont porté leurs fruits. La ministre Marie Montpetit annonçait en novembre 2017 un investissement de 800 000 \$ pour l'achat de livres imprimés, édités au Québec. Ça ne change pas le monde, mais ça envoie un signal plus fort pour l'acquisition d'ouvrages d'ici. Enfin, la couverture médiatique pour le livre d'ici contribue [à l'élan]. »

M. Prieur mentionne que « le livre canadien en français "performe" drôlement mieux à l'exportation que le livre canadien de langue anglaise ». Il y a des raisons liées à la présence de gros joueurs mondiaux qui ravissent les auteurs canadiens, mais aussi un dynamisme évident du côté francophone avec les ventes de droits, les *followings* d'éditeurs et de libraires, les invitations d'honneur faites au Québec (Bruxelles, Genève, Marché de la poésie à Paris, etc.).

Selon l'ANEL, les ventes de livres canadiens à l'exportation (droits et produits finis) n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2014, passant de près de 105 millions à 129 millions en 2018. Si on totalise les cinq dernières années, les ventes de livres canadiens en français représentent 50,5 % des exportations canadiennes en livres. »

De bonnes nouvelles ? Certes. Mais si les librairies indépendantes vont mieux, beaucoup mieux en général, le nombre de fermetures reste supérieur au nombre d'ouvertures. L'ALQ compte 57 fermetures pour 37 ouvertures de 2001 à 2018. Et depuis 2014, 23 fermetures contre 17 ouvertures.

Les librairies Renaud-Bray et Archambault ne participent pas aux palmarès Gaspard ; les chaînes d'ici ne font donc pas partie de ces données.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux

**RÉDACTION**

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

**RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION**

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

**AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES**

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

**PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT**

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.